

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

## AMENDEMENT

N ° 2059

présenté par

M. Serva, M. Kokouendo, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Sanquer, Mme Vanceunebrock,  
M. Kamardine et M. François-Michel Lambert

-----

### ARTICLE 57

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.